



Commune de **MUSSON**

Janvier 2024

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32

B-6880 BERTRIX

TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07

info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

Introduction	3
1. La stratégie de développement en un clin d’œil.....	6
2. Défi transversal.....	7
3. Les Objectifs de développement.....	8
4. Synthèse des objectifs de développement durable	22
5. Tableau général des indicateurs.....	23

Introduction

Cette quatrième partie du PCDR vise à établir la stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune. Cette stratégie de développement constitue un document clé du PCDR car elle établit le lien entre la phase de diagnostic et la phase d'actions. Elle présente les objectifs de développement spécifiques déterminés avec la CLDR.

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire communal et de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Musson.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et l'auteur de programme se sont attachés à définir les objectifs qui découlent de l'analyse de ce diagnostic partagé. Le travail sur les atouts, faiblesses et enjeux en groupes de travail thématiques a permis d'aboutir, d'une part, à la formulation d'objectifs et, d'autre part, d'identifier les projets à mettre en œuvre. Les convergences et complémentarités avec les stratégies communales et transcommunales ont d'emblée été analysées afin d'obtenir une stratégie intégrée s'appuyant sur les leviers existants.

L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR.

Cette stratégie est ambitieuse mais se veut sobre et pragmatique. Elle est déclinée en 5 objectifs stratégiques regroupés selon trois axes :

- Axe qualité de vie
- Axe ressources locales
- Axe environnement

Ces trois axes correspondent aux trois piliers du Développement Durable (social, environnemental et économique). Ces objectifs stratégiques sont déclinés et structurés en 12 objectifs opérationnels.

Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.











Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs stratégiques identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement. Les principaux projets sont ensuite mentionnés afin de faire le lien avec la partie suivante du PCDR (Partie 5 – Projets). Enfin, dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales (notamment le précédent PCDR) ou supra-communales.

Prise en compte du développement durable

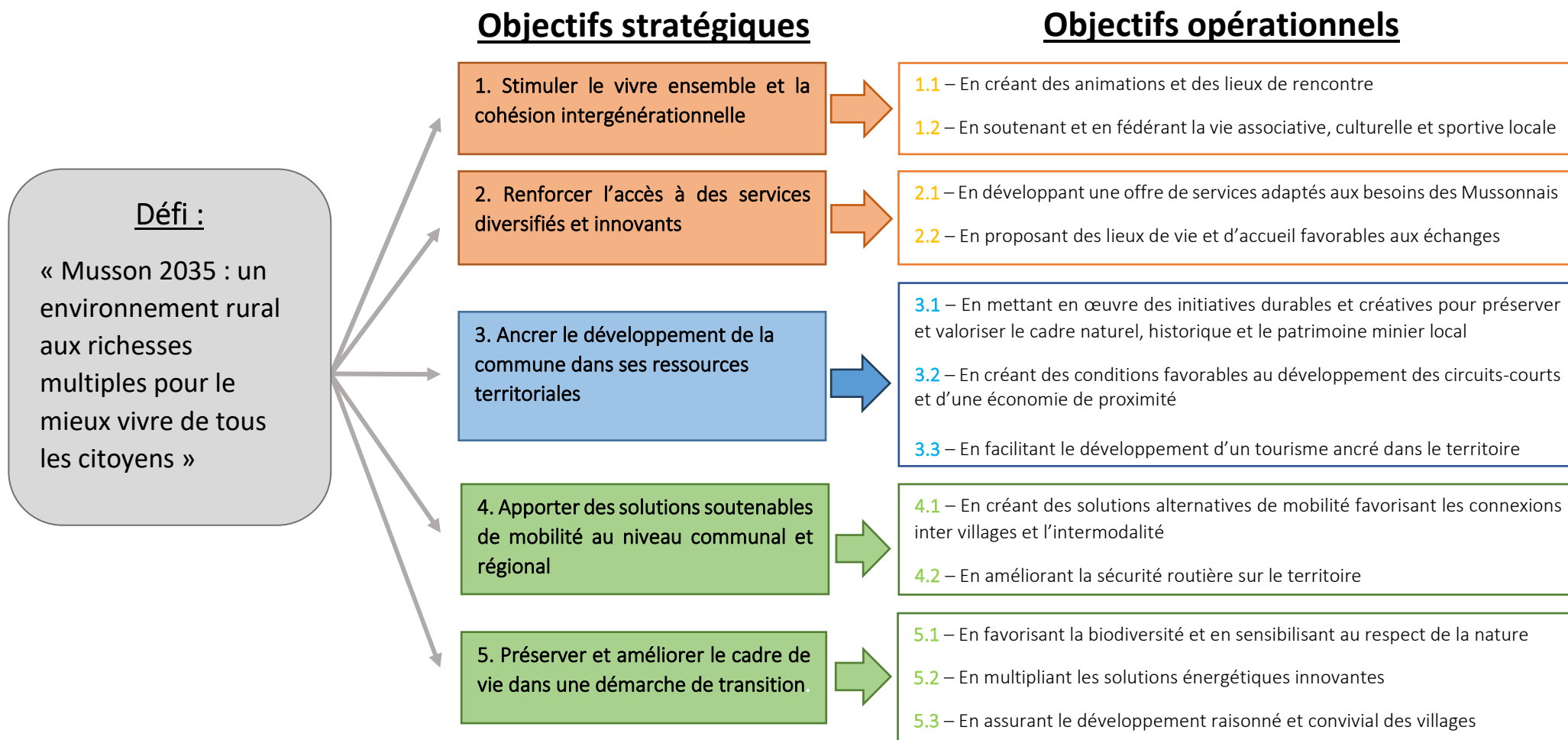
Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. Ce décret insiste sur la prise en compte du développement durable. Les méthodes et documents en tiennent systématiquement compte.

La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 et actualisée en 2016 dans le cadre de mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>Objectif 1 – Pas de pauvreté : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p>
<p>2 FAIM «ZÉRO»</p> 	<p>Objectif 2 – Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>Objectif 4 : Education de qualité Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</p>
<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>Objectif 5 : Égalité entre les sexes Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>Objectif 6 : Eau propre et assainissement Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous.</p>
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.</p>
<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>Objectif 10 : Inégalités réduites Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.</p>

<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables.</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changements climatiques Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et prévenir les conséquences naturelles engendrées par le réchauffement climatique.</p>
<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>Objectif 14 : Vie aquatique Conserver et exploiter de manière durable les écosystèmes aquatiques et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité.</p>
<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p>
<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le réviser.</p>

1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Défi transversal

« Musson 2035 : un environnement rural aux richesses multiples pour le mieux vivre de tous les citoyens ».

Au travers de ce défi, ce sont les valeurs fortes qui sont exprimées. Elles sont le reflet des souhaits de la population exprimés lors de l'élaboration du PCDR.

« **Musson 2035** » fait référence à l'horizon du projet de territoire et aux changements qui seront apportés sur ce territoire grâce au PCDR. Durant l'élaboration de ce PCDR, cette formule a rassemblé les citoyens autour d'une vision prospective et transversale. La volonté étant de bâtir le futur sur les richesses passées et présentes, il s'agit autant d'innover que de préserver. Ce terme traduit également la volonté des citoyens de mettre en place des alternatives (énergétiques, économiques, sociales...), d'être actifs pour leur territoire, d'être créatifs pour améliorer la relative faiblesse liée à l'emploi local, d'avoir de l'énergie pour adapter leur cadre de vie aux évolutions actuelles.

« **Environnement rural** » souligne le souhait des citoyens d'adopter une approche environnementale systématique lors de la réalisation des projets. L'objectif étant de maintenir le caractère rural du territoire tout en apportant des solutions durables et créatives à son amélioration. Cette dimension rurale, fait également écho à la notion de sobriété et à la volonté de rester « à une échelle durable et locale » dans le respect des besoins et de la taille de chaque village. Par cette seconde ODR, Musson envisage donc un changement systématique à l'échelle de son territoire sur base de solutions durables et innovantes pour améliorer le quotidien de la collectivité.

« **Aux richesses multiples** » fait référence aux nombreuses ressources locales, environnementales et humaines qui composent le territoire, et qui sont trop souvent sous-estimées. L'agriculture, les paysages, le petit patrimoine, le patrimoine minier, la biodiversité... participent à la qualité du cadre de vie, et sont clairement perçus comme des caractéristiques essentielles de la ruralité à préserver. Ces richesses doivent participer à la redynamisation de l'économie locale et au rayonnement de son image tant au niveau communal que régional. Il s'agit dès lors de l'axe économique du défi.

« **Pour le mieux vivre de tous les citoyens** » représente l'aspect social du défi. Bien sûr, les services essentiels déjà bien présents sur le territoire communal doivent être pérennisés et consolidés. Le développement d'un réseau d'échanges entre les villages, les générations, les différentes catégories sociales est un aspect important de la qualité de vie en milieu rural. Cette dimension fait donc référence à la convivialité et aux liens dans l'objectif de favoriser la cohésion sociale au sein de son territoire. De plus, il s'agit de renforcer la volonté et la capacité à s'impliquer, se mobiliser, interagir avec les acteurs locaux et de s'associer au processus de décision politique.

La stratégie de développement s'est constituée en reflet à cette approche.

3. Les Objectifs de développement

Axe qualité de vie

Objectif stratégique n°1 : Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle

La commune de Musson jouit d'une vie de village à l'ambiance conviviale. Plusieurs infrastructures sportives et plaines de jeux permettent aux résidents de se rencontrer et d'échanger entre eux. Les habitants considèrent qu'il s'agit d'une spécificité à préserver et surtout à renforcer. En effet, ils ont peur que les évolutions sociétales entraînent une diminution de l'investissement collectif et le développement d'une attitude de « villages dortoirs ».

La commune dispose également d'un tissu associatif important qui permet aux villageois de se rencontrer et de tisser des liens lors des activités et événements organisés.

➤ **Objectif opérationnel 1.1 : En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs**

L'ambition de cet objectif est de subvenir au manque de lieux de rencontres aménagés et de rassemblement. En effet, il y a peu de maisons de village et peu d'espaces de convivialité sur la commune. Pour garantir l'égalité des opportunités pour les enfants, adolescentes, adultes, personnes âgées et personnes à mobilité, il est essentiel que les espaces soient conçus de manière inclusive.

Bien que le tissu associatif local soit important, les citoyens ont également souligné un manque d'animation dans les villages.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est le développement de la convivialité.

Le renforcement de la convivialité apparaît comme une priorité pour les habitants de la commune de Musson afin de recréer du lien entre les habitants des villages de la commune.

Il s'agira donc de créer des animations et des lieux de rencontres conviviaux et inclusifs dans le but de favoriser les rencontres et les échanges entre tous les habitants. Pour que l'objectif soit atteint, divers projets ont été proposés comme l'aménagement d'espaces publics, la rénovation de bâtiments pour pouvoir les utiliser comme lieu de rassemblement et l'amélioration/augmentation de l'offre culturelle et sportive.

➤ **Objectif opérationnel 1.2 : En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale**

On constate à Musson un essoufflement de la vie associative locale avec une diminution du nombre d'associations et la disparition récente de plusieurs d'entre elles. En effet, il devient plus difficile de recruter de nouveaux membres dans les associations, dû au manque d'implication des habitants, mais également par le fait que certaines associations soient peu ouvertes aux changements.

De plus, un manque d'entraide et de collaboration existe entre les associations, ainsi qu'une insuffisance de visibilité et d'espaces pour exercer leurs activités.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est le soutien et la relance de la vie associative, culturelle et sportive locale

Il s'agira de soutenir et de fédérer la vie associative, culturelle et sportive locale en augmentant la communication et la cohésion entre les associations. Cela permettra de renforcer et diversifier l'offre d'activité et leur visibilité, de trouver de nouveaux bénévoles pour renforcer les comités et de recréer une cohésion entre les associations.

Effets multiplicateurs attendus :

- Favoriser la cohésion sociale
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Développer un cadre de vie attractif
- Développer des nouvelles activités et de nouvelles initiatives
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Préserver la solidarité entre habitants et des liens intergénérationnels
- Redynamiser le centre des villages
- Dynamiser la vie villageoise et associative
- Soutenir et renforcer la vie associative
- Impliquer les citoyens dans la vie de la commune

Liens avec les autres stratégies communales :

- **PCDR (2009-2019)** : Encourager et soutenir le dynamisme associatif ainsi que mettre en place une politique fédératrice pour permettre l'accessibilité de tous les habitants à la vie sociale de la commune
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Être une commune dynamique et accueillante, développer les activités culturelles, offrir une aide ponctuelle aux associations de la commune et améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune
- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

Liens avec le développement durable :



Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'espaces publics de convivialité	Administration communale	4
Création d'un réseau associatif local	Administration communale	1

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	<ul style="list-style-type: none">▪ Développement du centre sportif à Musson-Baranzy▪ Création d'une donnerie à Musson▪ Aménagement des abords de la maison de village de Signeux▪ Cœur de village de Musson
Lots 1	<ul style="list-style-type: none">▪ M-1.01 -Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices▪ M-1.02 - Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville▪ I-1.06 – Développement de la politique jeunesse
Lots 2	<ul style="list-style-type: none">▪ M-2.01 - Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif▪ M-2.02 - Création d'une halle polyvalente à Musson▪ M-2.03 - Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt▪ M-2.05 - Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de Baranzy▪ I-2.01 – Développement de la vie associative et des festivités locales
Lots 3	<ul style="list-style-type: none">▪ M-3.01 - Aménagement du cœur de village de Musson▪ M-3.03 - Création de logements intergénérationnels▪ M-3.07 - Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville▪ I-3.04 – Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité

Objectif stratégique n°2 : Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants

La commune de Musson propose divers services à ses habitants allant de l'accueil extra-scolaire, à une offre d'activités adaptées aux aînés et un projet de maison médicale, en passant par un CPAS qui développe de nombreuses actions.

➤ Objectif opérationnel 2.1 : En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais

Le manque d'offre dans certains services comme la santé, le soin aux personnes et l'éducation a été mis en évidence. En effet, si le projet de maison médicale rassure, les citoyens estiment que l'offre en soins de santé est peu développée, cela étant dû à la présence de seulement quatre médecins sur la commune dont deux qui partent bientôt à la retraite.

Il est souhaité que l'offre au niveau de l'éducation soit complétée par un soutien scolaire afin que les enfants soient encadrés du mieux possible et qu'ils aient la possibilité de travailler et étudier dans un environnement approprié.

De plus, les citoyens ont mis l'accent sur la nécessité d'une communication renforcée pour mieux faire connaître les services disponibles, ainsi que les activités et événements organisés sur la commune. En effet, les habitants semblent peu au courant de tout ce qui existe sur la commune.

Un manque au niveau de l'offre Horeca a aussi été constaté.

Suite à ces constats, les enjeux prioritaires qui se dégagent sont les suivants : Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques, l'intégration des besoins des habitants (petite enfance, adolescence, personnes âgées), et le maintien d'une médecine de proximité sur le territoire.

L'objectif consiste à proposer de nouveaux services adaptés aux besoins des Mussonnais dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la communication et également dans le domaine du bien être des habitants de la commune. Pour ce faire, des projets vont être mis en place comme la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants, les ados et les aînés, la création d'un espace Horeca, l'amélioration de la communication communale et la réhabilitation d'anciens bâtiments.

➤ **Objectif opérationnel 2.2 : En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges**

Les habitants ont souligné la difficulté des jeunes à trouver un logement sur la commune. En effet, le coût du logement ne cesse d'augmenter, et de nombreux jeunes ont de plus en plus de difficultés à se loger sur le territoire communal, ce qui entraîne leur départ vers d'autres communes.

Les personnes âgées éprouvent un sentiment d'isolement aujourd'hui, accentué par les confinements engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19. Il est difficile pour elles de rester sur le territoire à cause du manque de logements adaptés.

En plus du manque de logements, un manque de lieux d'accueil a été constaté. En effet, il y a très peu, voire aucun, lieu d'accueil pour la petite enfance et pour les personnes âgées ou encore de bureaux partagés.

Suite à ces constats, les enjeux prioritaires qui se dégagent sont le maintien de la jeune population et des aînés sur le territoire et l'accessibilité immobilière des publics spécifiques.

L'ambition de cet objectif est de proposer des logements innovants et adaptés à toute la population afin de rendre les logements accessibles à tous, tout en accordant une importance à la création de liens intergénérationnels.

Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcer les services à la population
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer l'accessibilité aux logements pour les publics spécifiques
- Développer l'offre en logement
- Lutter contre la pression foncière
- Offrir des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Liens avec les autres stratégies communales :

- **PCDR (2009-2019) :** Développer les services à la jeunesse et aux personnes âgées, conjointement à la mise en place d'outils de communication performants, permettre l'accès de tous à un logement de qualité et l'accès à la propriété pour les jeunes et les revenus modestes.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Garantir l'accès aux soins de santé et favoriser le maintien des jeunes adultes sur la commune.

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages

Liens avec le développement durable :



Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place de nouveaux services à la population	Administration communale	5
Création de logements innovants	Administration communale	2

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une maison rurale multiservices à Musson ▪ Développement de l'accueil extra-scolaire à Musson ▪ Création d'une maison médicale dans l'ancien presbytère de Musson ▪ Création de logements communaux adaptés aux besoins
Lots 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-1.01 - Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices ▪ M-1.02 - Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville ▪ I-1.01 - Développement de la communication communale
Lots 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-2.02 - Création d'une halle polyvalente à Musson ▪ I-2.03 - Mise en place d'une démarche de commune en santé
Lots 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-3.03 – Création de logements intergénérationnels ▪ M-3.05 - Création d'un atelier rural ▪ M-3.06 - Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance ▪ I-3.02 - Création d'un espace de restauration éphémère ▪ I-3.03 - Création d'un centre d'accueil de jour pour les aînés ▪ I-3.04 - Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité ▪ I-3.05 - Création d'un soutien scolaire

Axe ressources locales

Objectif stratégique n°3 : Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales

Le territoire de la commune de Musson est caractérisé par ses ressources naturelles. Les zones agricoles représentent 60% du territoire avec une agriculture traditionnelle, saine, familiale et respectueuse de l'environnement. Les zones forestières représentent, quant à elles, 26% de la superficie communale totale et sont composées en majorité de forêt publique qui représente une source de revenus communaux non négligeable. Ces zones forestières participent à la richesse paysagère et à l'attractivité touristique de la région.

De plus, la commune voit se développer le tourisme vert, s'appuyant sur le patrimoine historique. En effet, la commune dispose d'un patrimoine exceptionnel avec son patrimoine minier et son patrimoine industriel régional, centré sur l'exploitation du minerai de fer Lorrain.

➤ **Objectif opérationnel 3.1 : En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local**

Un manque de particularités attrayantes, d'activités et d'évènements sur le territoire est ressenti. Les habitants estiment que les richesses locales mériteraient d'être davantage mises en valeur. Ils souhaitent également que l'identité et le potentiel écotouristique soient développés en favorisant des projets mêlant la nature et son patrimoine.

De plus, on constate que la mémoire des anciens mineurs s'estompe peu à peu alors que le patrimoine minier fait partie du patrimoine exceptionnel de la commune.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est la valorisation du patrimoine.

L'objectif vise à proposer des particularités attrayantes, des activités et des évènements mêlant nature et patrimoine, sur le territoire.

➤ **Objectif opérationnel 3.2 : En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité**

Les habitants de la commune ont la volonté de soutenir le développement des circuits-courts et de tendre vers une économie de proximité. En effet, une économie de proximité voit le jour avec l'apparition de productions locales vendues directement à la ferme. Des évènements mettent également à l'honneur les savoir-faire locaux, à savoir la fête Gaumaise et le marché de l'artisanat et du terroir.

Cependant, on constate un manque de visibilité et de mise en valeur des productions du terroir. En effet, les habitants ont tendance à se tourner plus rapidement vers les grandes surfaces alimentaires plutôt que de s'intéresser aux produits locaux.

Suite à ces constats, les enjeux prioritaires qui se dégagent sont le développement des circuits courts et la mise en valeur des ressources locales (agriculture, bois), le soutien et le développement de

l'économie locale, concurrencée par les pôles voisins plus importants, et le développement de l'emploi local.

L'objectif consiste à mettre en place des conditions favorables au développement des circuits courts afin de promouvoir et de pérenniser l'offre en produits locaux et favoriser une économie de proximité. Pour atteindre cet objectif, divers projets vont être mis en place comme le soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité avec la création d'un marché local et la création d'un espace artisanal dans les bâtiments de l'ancienne école de Willancourt.

➤ **Objectif opérationnel 3.3 : En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire**

Le développement d'un tourisme vert sur le territoire est envisagé pour cette commune qui dispose de nombreux parcours, d'un cadre paysager intéressant et d'un patrimoine minier important. Les deux syndicats d'initiatives actifs sur la commune participent à l'attractivité du territoire en organisant diverses activités et manifestations.

Cependant, les citoyens ont souligné le manque de visibilité et de collaboration entre les deux structures. Il manque aussi parfois de dynamisme et les activités proposées mériteraient d'être redéployées et rajeunies pour contenter un maximum de personnes.

De plus, les richesses locales ne sont pas suffisamment mises en valeur et l'offre en restauration est très peu développée.

Suite à ces constats, les enjeux prioritaires qui se dégagent sont la définition d'une identité touristique vers un tourisme durable et la valorisation du patrimoine local.

L'ambition de cet objectif est de faciliter le développement d'un tourisme ancré dans le territoire afin de tendre vers un tourisme durable. Pour ce faire, divers projets vont être mis en place comme le développement de voies lentes, des aménagements pour garantir la sécurité et le bien-être des usagers lents et la mise à disposition d'un espace de restauration éphémère.

Effets multiplicateurs attendus :

- Augmenter l'attractivité du territoire en encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Aménager et valoriser les espaces publics, susceptibles de favoriser l'installation de nouveaux commerces ou de nouvelles activités.
- Valoriser et préserver le patrimoine local tant bâti que naturel
- Développer l'activité touristique
- Créer de nouvelles activités et infrastructures touristiques
- Créer de l'emploi local
- Protéger et valoriser le cadre environnemental
- Soutenir l'activité commerciale et agricole
- Ancrer les emplois au niveau local
- Relocaliser l'économie sur le territoire
- Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques
- Valoriser les ressources locales et soutenir les activités économiques locales

- Développer l'attractivité touristique et une image positive de la commune
- Soutenir les commerces et HoReCa en attirant de nouveaux clients

Liens avec les autres stratégies communales :

- **PCDR (2009-2019)** : Tout en profitant de la zone de chalandise, promouvoir le développement économique local par la mise en place de moyens innovants pour rencontrer les besoins des acteurs locaux, valoriser le patrimoine des villages et améliorer la qualité de leurs cadres de vie, tout en conservant leurs identités propres, encourager le tourisme local grâce à une politique de communication efficace et la coordination des actions.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune, et être une commune dynamique et accueillante.
- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages, et valoriser l'identité territoriale de ses ressources naturelles et humaines.
- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière

Liens avec le développement durable :



Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place d'initiatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier	Musée minier, maison du tourisme, SI	5
Mise en place d'actions en faveur du développement des circuits courts	Administration communale	5
Réalisation d'actions en faveur d'un tourisme durable	SI, maison du tourisme	6

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien au lancement du musée minier ▪ Lancement d'une dynamique de regroupement des commerçants (CLAC) ▪ Dynamisation du SI de Musson
Lots 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-1.01 - Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices ▪ M-1.03 – Développement de voies lentes inter-villages et inter-communales ▪ I-1.02-Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier

	<ul style="list-style-type: none">▪ I-1.03 – Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité▪ I-1.04 - Action en faveur de l’environnement et de la biodiversité▪ I-1.05 - Développement des sentiers et chemins de promenade
Lots 2	<ul style="list-style-type: none">▪ M-2.02 - Création d’une halle polyvalente à Musson▪ M-2.04 – Aménagement de la rue Late à Mussy-la-Ville
Lots 3	<ul style="list-style-type: none">▪ M-3.01 - Aménagement du cœur de village de Musson▪ M-3.04 - Création de parcours d’observation du paysage et de la vie sauvage▪ M-3.05 - Création d’un atelier rural▪ M-3.10 - Développement de la trame verte et bleue▪ I-3.01 - Action commune pour le développement de l’attractivité et la promotion touristique du territoire▪ I-3.02 - Création d’un espace de restauration éphémère

Axe environnement

Objectif stratégique n°4 : Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional

La commune de Musson est traversée par plusieurs axes routiers, à savoir la N88, le N82 et la N800. Elle est desservie par plusieurs lignes de bus orientées vers les déplacements scolaires. Les gares ferroviaires de Musson et Signeulx ne sont plus actives. Les citoyens peuvent disposer des services de taxi social mis en place en partenariat avec la commune de Musson et la Province du Luxembourg.

Ce premier objectif vise globalement à apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional afin de remplacer le modèle du « tout à la voiture ».

➤ **Objectif opérationnel 4.1 : En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité**

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque d'alternative à la voiture individuelle. En effet, les citoyens ont une forte dépendance à la voiture due au manque de possibilités de covoiturage et à l'insuffisance de l'offre en transports en commun. De fait, les lignes de bus actuelles ne circulent pas toutes en dehors des périodes scolaires. Malgré que la commune soit traversée par la ligne de chemin de fer « Libramont-Virton », elle ne dispose plus d'arrêt de train actif.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est la desserte du territoire communal par le développement de l'offre en transports collectifs/alternatifs.

L'ambition de cet objectif est de créer des solutions alternatives de mobilité comme le covoiturage et l'utilisation de voies lentes pour se déplacer afin de diminuer cette habitude du « tout à la voiture » et améliorer le cadre de vie des habitants.

➤ **Objectif opérationnel 4.2 : En améliorant la sécurité routière sur le territoire**

Les résidents se sentent en insécurité en raison du manque d'infrastructures adaptées aux modes de déplacement doux, ainsi que de la densité du trafic automobile. En effet, la présence de trois routes nationales sur le territoire génère fréquemment un volume élevé de circulation, avec des conducteurs roulant à des vitesses excessives, en plus du passage fréquent de poids lourds et de camionnettes. Ces facteurs engendrent des désagréments pour les habitants. De surcroît, la N88, qui traverse l'intégralité de la commune et crée une nette division au sein des localités concernées, pose des problèmes significatifs en matière de sécurité routière. En effet, sur une période de trois ans (2013-2016), pas moins de 32 accidents matériels et 16 accidents corporels ont été enregistrés sur cette route.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est la sécurisation de la mobilité dans les villages.

L'objectif consiste à renforcer la sécurité des usagers faibles et des habitants de la commune et apaiser les traversées des villages localisés autour de la N88. Pour atteindre cet objectif, des aménagements vont devoir être mis en place tels que des ralentisseurs au niveau des entrées de village, des trottoirs, des pistes cyclables ou encore des éclairages sur les passages piétons et arrêts de bus.

Effets multiplicateurs attendus :

- Augmenter les interactions sociales
- Renforcer les services offerts à la population
- Réduire la dépendance à la voiture
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Faciliter et encourager les déplacements doux
- Sensibiliser la population à d'autres modes de déplacements
- Réduire les émissions de CO₂
- Développer un cadre de vie attractif

Liens avec les autres stratégies communales :

- **PCDR (2009-2019)** : Assurer la sécurité et les déplacements de tous les usagers et améliorer la mobilité dans et en dehors de la commune
- **Plan Communal de Mobilité** : Valoriser les sentiers et développer des liaisons cyclables entre les villages, rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs, sécuriser et faciliter les cheminements piétons, modérer la vitesse et augmenter la sécurité routière
- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Améliorer la sécurité des citoyens

Liens avec le développement durable :



Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place d'alternatives à la voiture individuelle	Administration communale	6
Réalisation d'aménagements pour sécuriser les usagers faibles	Administration communale	15

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un chemin de liaison transcommunal « Musson-Halanzy » ▪ Mise en place d'un système d'autostop organisé ▪ Semaine de la mobilité ▪ Création d'un lieu de stationnement multimodal à Baranzy

Lots 1	<ul style="list-style-type: none">▪ M-1.03 - Développement des voies inter-villages et inter-communales▪ M-1.04 - Aménagements des entrées de village▪ I-1.05 - Développer des sentiers et chemins de promenades
Lots 2	<ul style="list-style-type: none">▪ M-2.03 - Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif▪ M-2.04 - Aménagement de la rue Late à Mussy-la-Ville▪ M-2.05 - Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Baranzay▪ I-2.08 - Développement de solutions alternatives à la voiture
Lots 3	<ul style="list-style-type: none">▪ M-3.01 - Aménagement du coeur de village de Musson▪ M-3.02 - Aménagement de la traversée de Signeulx▪ M-3.09 - Aménagement de stations multimodales

Objectif stratégique n°5 : Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition

Musson est une commune qui souhaite préserver son environnement de qualité et tendre vers l'exemplarité en matière énergétique. En effet, elle dispose d'un cadre environnemental et paysager de qualité. Plus de 40% du territoire sont repris en zone Natura 2000. Le territoire compte également une réserve naturelle agréée, 3 réserves naturelles domaniales, 15 sites de grand intérêt biologique, et 12 arbres et 4 haies remarquables. Le patrimoine naturel est riche et il y a une volonté locale de le préserver.

Le nombre de constructions est en hausse. De plus en plus de nouveaux lotissements et immeubles à appartements prennent place le long des rues principales, ce qui engendre une extension de la zone d'habitat. On constate également un manque d'harmonie au niveau des bâtiments dû à l'absence de mesure et d'outil pour préserver le cadre rural des villages.

En ce qui concerne l'énergie, la commune participe à diverses actions. Elle a, par exemple, approuvé récemment son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC). Elle travaille aussi en collaboration avec le Parc naturel de Gaume qui développe de nombreuses actions en faveur de l'énergie, par exemple la coopérative « Gaume Énergie ». Elle emploie également un conseiller en énergie qui guide les citoyens dans leur démarche d'économies d'énergies.

Cet objectif vise globalement à préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition.

➤ **Objectif opérationnel 5.1 : En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature**

Une perte générale de la biodiversité est observée avec notamment un manque de haies et un risque de disparition de vergers situés en zone d'habitat. La population a également constaté un manque de points de vue dégagés pour l'observation des paysages et regrette la présence d'éléments impactant le paysage (ligne à haute tension et futures éoliennes).

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est la protection et la valorisation du cadre environnemental

L'objectif consiste à favoriser la biodiversité et à sensibiliser au respect de la nature en mettant en place des actions comme le développement d'une trame verte et bleue pour le climat et des aménagements en faveur de l'environnement et de la biodiversité comme des points d'observation du paysage et de la vie sauvage, des haies et espaces verdurisés dans les espaces de convivialité, etc.

➤ **Objectif opérationnel 5.2 : En multipliant les solutions énergétiques innovantes**

Il est nécessaire de multiplier les actions favorables à la diminution de la consommation énergétique des citoyens et les projets citoyens liés à l'énergie. Selon la population, il y a peu de prise de conscience de l'importance de l'aspect énergétique, avec encore beaucoup d'abus involontaires constatés comme des éclairages nocturnes inutiles, des moteurs de voitures pouvant être éteints...

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est l'inscription du territoire dans la transition écologique et énergétique.

L'objectif consiste à multiplier les solutions énergétiques innovantes afin de tendre vers une exemplarité en matière d'énergie, mais également pour impliquer les habitants et leur faire prendre conscience de l'importance de l'aspect énergétique.

Pour que cet objectif soit atteint, des projets vont être mis en place comme l'installation de nouvelles infrastructures pour produire de l'énergie (panneau photovoltaïque, réseau de chaleur, cogénération) et des actions pour limiter la consommation en énergie comme l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

➤ **Objectif opérationnel 5.3 : En assurant le développement raisonné et convivial des villages**

La population a souligné l'augmentation des constructions, notamment de lotissements et immeubles à appartements, l'extension et l'étalement de l'habitat le long des rues principales, et la coexistence pas toujours harmonieuse de différents types d'habitats.

Suite à ces constats, l'enjeu prioritaire qui se dégage est la maîtrise de l'étalement urbain et la préservation de l'identité rurale des villages.

L'objectif consiste à assurer le développement raisonné et convivial des villages en mettant en place des outils communaux pour limiter l'étalement de l'habitat et garder une certaine homogénéité dans l'aménagement de la commune.

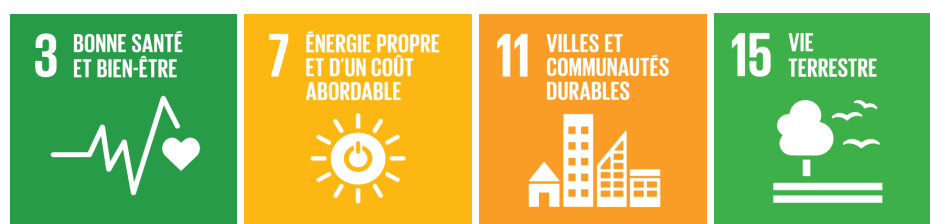
Effets multiplicateurs attendus :

- Protéger et valoriser le cadre environnemental
- Maintenir un tourisme durable sur le territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Développer un cadre de vie attractif
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Réduire la dépendance énergétique
- Réduire les émissions de CO₂
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Diminuer la facture énergétique
- Protéger et valoriser le cadre rural

Liens avec les autres stratégies communales :

- **PCDR (2009-2019)** : Favoriser un aménagement du territoire respectueux du caractère rural et veiller à une bonne intégration du bâti, préserver et valoriser le patrimoine naturel et environnemental en assurant la sensibilisation de tous et en optimisant les outils existants. Veiller à intégrer les énergies renouvelables.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Adopter un comportement plus éthique et écologique, et améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune et maintenir et améliorer le patrimoine communal.
- **Parc naturel de Gaume** : Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles, ... de notre région
- **Centre Public d'Action Sociale** : Promouvoir les économies d'énergie

Liens avec le développement durable :



Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Réalisation d'aménagements et d'actions en faveur de la biodiversité	Administration communale	10
Concrétisation de projets recourant aux énergies renouvelables	Administration communale	5
Mise en place d'outils de gestion du territoire	Administration communale	2

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'un plan local propreté ▪ Développement d'un plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC) ▪ Participation à l'AP « BiodiverCité » 2021 et 2023
Lots 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-1.02 - Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville ▪ M-1.03 - Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales ▪ M-1.04 - Aménagements des entrées de village ▪ I-1.04 - Action en faveur de l'environnement et de la biodiversité
Lots 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-2.01 - Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif ▪ M-2.03 - Création d'un espace de convivialité naturel au coeur du village de Willancourt ▪ M-2.04 - Aménagement de la rue Late à Mussy-la-Ville ▪ M-2.05 - Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Baranzey ▪ I-2.05 - Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

Lots 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M-3.01 - Aménagement du coeur de village de Musson ▪ M-3.03 - Création de logements intergénérationnels ▪ M-3.04 - Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage ▪ M-3.10 - Développement de la trame verte et bleue
---------------	--

4. Synthèse des objectifs de développement durable

Une côte entre 0 et 5 a été attribuée, pour chaque objectif de développement durable, en fonction du nombre de projets concernés dans la stratégie (calcul proportionnel). Cela permet d'observer dans quelle mesure le PCDR contribuera au développement de la commune vis-à-vis des 17 objectifs du développement durable. Cette évaluation se traduit graphiquement sous forme de radars :



5. Tableau général des indicateurs

		Nombres de projets concernés	Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Objectif 1	Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle	12	Création d'espaces publics de convivialité	Administration communale	6
			Création d'un réseau associatif local	Administration communale	1
Objectif 2	Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants	12	Mise en place de nouveaux services à la population	Administration communale	5
			Création de logements innovants	Administration communale	2
Objectif 3	Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales	14	Mise en place d'initiatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier	Musée minier, maison du tourisme, SI	10
			Mise en place d'actions en faveur du développement des circuits-courts	Administration communale	5
			Réalisation d'actions en faveur d'un tourisme durable	SI, maison du tourisme	6
Objectif 4	Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communale et régional	10	Mise en place d'alternatives à la voiture individuelle	Administration communale	6
			Réalisation d'aménagements pour sécuriser les usagers faibles	Administration communale	15
Objectif 5	Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition	13	Réalisation d'aménagements et d'actions en faveur de la biodiversité	Administration communale	10
			Concrétisation de projets recourant aux énergies renouvelables	Administration communale	5
			Mise en place d'outils de gestion du territoire	Administration communale	2